



# ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES  
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

**B.P. 17 – 06501 MENTON CEDEX**

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 21

## QUESTIONNAIRE AUX CANDIDAT(E)S AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Depuis plus de 50 ans, l'ASPONA intervient auprès des administrations ou de la justice, et mobilise ses adhérents face à la dégradation de certains sites, pour la protection de la nature et de la biodiversité terrestre et marine, les mobilités douces, la réduction du bruit, la qualité de l'eau et de l'air, etc.

Comme elle l'a fait en 2014 et 2020 (<http://aspona.org/Elections2020.htm>), elle interroge ce printemps les candidat(e)s aux élections municipales dans les 9 communes qu'elle suit : *Beausoleil, Castellar, Castillon, Gorbio, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnès, Sospel, La Turbie* pour connaître leurs projets. Elle publiera toutes les réponses reçues sur son site. A toutes fins utiles, elle a déjà collecté des données statistiques comparables (INSEE) sur certaines évolutions depuis 2011 (<http://aspona.org/Elections2026.htm>).

**Prénom et nom : Florent CHAMPION**

**Commune : MENTON**

*PREAMBULE : La plupart des sujets qui vous tiennent à cœur font partie de nos préoccupations et sont celles de nombreux Mentonnais. Nous voyons bien aujourd'hui les limites des politiques antérieures de bétonisation, leur impact sur le paysage comme sur la qualité de la vie. Il serait facile de promettre la lune, alors que le pouvoir du maire est limité à ses compétences et aux ressources dont dispose la ville pour conduire une politique. Ce qui est certain, c'est que nous ne lancerons pas de grande initiative sans prendre préalablement le temps d'une réflexion citoyenne et transversale, mobilisant associations d'intérêt général, élus et services techniques. Car nous sommes intimement convaincus de la vertu et de l'efficacité d'une démocratie participative bien conduite, telle qu'expérimentée par d'autres municipalités innovantes et ancrée dans les pays du Nord. Dans ce questionnaire, nous nous engageons à être pragmatiques, sincères et réalistes. Nous précisons donc d'abord notre philosophie, avant d'exposer ce que nous sommes certains de pouvoir réaliser et de conclure sur des perspectives envisageables à plus long terme.*

Si vous êtes élu(e), que comptez-vous faire pour :

1 – Limiter le réchauffement climatique en zone urbaine et supprimer les puits de chaleur (végétalisation des voies de circulation, traitement des cours d'écoles, création de nouveaux espaces verts, replantations, ...) ainsi que réduire les pollutions lumineuses (bord de mer) ?

2 – Réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) des immeubles privés et des bâtiments publics (écoles, équipements sportifs et autres) (identification et rénovation des « passoires thermiques », isolation des bâtiments et des toits, ...) / Encourager la production d'énergies renouvelables (solaire, thalassothermie, géothermie) dans les bâtiments publics (bureaux, écoles, équipements sportifs ...) et privés (ombrières de parkings, toits et ou terrasses d'immeubles ...) et la maîtrise de la consommation ?

*Nous choisissons de regrouper notre réponse aux deux premières questions car elles nous semblent liées, l'essentiel du réchauffement climatique étant dû aux émissions de carbone dans l'atmosphère.*

**Philosophie générale** : la ville est en retard ; elle doit contribuer à l'effort national de lutte contre le réchauffement climatique tout en veillant à l'amélioration du cadre de vie des habitants, au maintien des libertés individuelles et sans le recours à des impôts supplémentaires.

**Ce que nous avons prévu à court terme** : aménagements d'ilots de fraîcheur, en particulier dans les cours des établissements scolaires, avec des essences plus adaptées au CC ; libération du solaire en dehors des périmètres classés comme la Vieille-Ville ; équipement en solaire des bâtiments publics ; développement progressif d'éclairage public solaire/LED avec détection de mouvements ; invitation à limiter les éclairages trop voyants des enseignes de magasins ; réhabilitation progressive de l'habitat social et des bâtiments communaux (amélioration de l'isolation thermique et phonique et installation de pompes à chaleur).

**A plus long terme** : développement d'un PLACC (plan local d'adaptation au changement climatique) doté d'un plan pluriannuel d'investissement ; étude du potentiel d'autres énergies douces adaptées au territoire comme la thalassothermie.

3 – Sécuriser et promouvoir les mobilités douces (piétons, personnes à mobilité réduite, vélos non électriques, transports collectifs, véhicules professionnels, ...) par des aménagements adaptés (pistes cyclables) et des limitations d'accès ou de vitesse pour les véhicules à moteur, contribuant ainsi à l'amélioration de la santé publique ?

**Philosophie générale** : la ville doit favoriser le développement des mobilités douces dans un contexte contraint par la géographie et par les flux automobiles qui la traversent vers l'Italie et Monaco. Il s'agira donc d'une part d'augmenter la disponibilité et de favoriser l'usage des transports publics et, d'autre part, de mieux sécuriser les utilisateurs de modes de transport individuels doux.

**Ce que nous avons prévu à court terme** : revoir la délégation de service public (dans le cadre de la CARF) afin d'augmenter les rotations de bus ; mettre en place des navettes électriques en particulier entre le centre-ville et les vallées, et étendre leur plage de présence lors des événements festifs organisés par la ville ; gratuité du bus pour les Mentonnais aux périodes de forte affluence comme la Fête du Citron ; étudier la possibilité d'installer des parkings relais sur 3 sites candidats (Rondelli, Place d'armes et Careï) ; revoir le plan général de circulation en portant une attention particulière aux aménagements nécessaires pour limiter les traversées de la ville, améliorer la sécurité des cyclistes et pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.

**Dans un second temps** : mise en place d'une étude prospective sur la circulation dans le Careï.

4 – Engager les activités balnéaires dans la transition écologique et préserver le littoral (zéro plastiques, qualité des eaux de baignade, ports actifs en biodiversité, zéro artificialisation, limitation de certaines pratiques polluantes, limitation du trafic des paquebots de croisières ...) ?

**Philosophie générale** : la mer occupe une part importante du territoire mentonnais. Même si elle présente en surface un aspect « lisse et relativement homogène », elle doit être cartographiée, considérée et suivie avec la même attention pour l'état et la diversité de ses fonds que le territoire continental.

**Ce que nous avons prévu à court terme** : interdiction des paquebots de croisière ; cartographie « exhaustive » du territoire mentonnais incluant le domaine maritime (géologie, biotopes, pollutions) ; surveillance accrue des dépôts sauvages dans les vallées et sensibilisation des écoles ; promotion et accompagnement des mobilisations citoyennes pour le nettoyage de sites communs tels que les vallons, les plages et les fonds marins.

**A plus long terme** : mise en place d'une brigade maritime en lien avec la zone Natura 2000 (Menton RCM) et le parc de la Mortola (projet Européen porté par la CARF) ; mise en place de récifs refuge/nurserie (en lien avec les associations de plongée et du monde de la mer) ; dans le cadre du PLACC, prendre en compte la montée des eaux.

5 – Accroître l'autosuffisance alimentaire de la commune, préserver le foncier agricole (garantir le zéro artificialisation nette, ...) et assurer un approvisionnement local et bio dans la restauration collective (cantines scolaires, EHPAD, ...) ?

**Philosophie générale** : si l'agriculture était bien présente au XIX<sup>ème</sup> siècle dans les vallées et sur les terrasses environnant Menton, elle a aujourd'hui largement régressé sous l'effet d'une forte urbanisation. L'autosuffisance alimentaire ne peut plus se concevoir au niveau du seul territoire mentonnais, mais elle peut être réfléchi à une échelle plus étendue, qui est celle de la CARF, et peut-être de certains territoires proches en Italie.

**Ce que nous avons prévu à court terme** : la dernière révision du PLU a accru sensiblement le foncier agricole disponible. En lien avec la filière agrumicole, l'Association pour la Promotion du Citron de Menton (APCM) et la CARF, nous établirons une stratégie qui se formalisera à travers un plan d'aménagement du territoire (PAT).

**A plus long terme** : mettre en œuvre le PAT à l'échelle de la CARF, et identifier des zones géographiques proches « labellisables » pour leur contribution à la sécurité alimentaire de la commune et les privilégier dans l'approvisionnement des collectivités publiques sur la base d'un cahier des charges à respecter.

6 – En tant que futur membre du conseil communautaire de la CARF, que comptez-vous faire pour préserver la ressource en eau (approvisionnement, distribution, maîtrise de la consommation, solutions fondées sur la nature) ?

**Philosophie générale** : l'eau est appelée à devenir un enjeu majeur pour le futur. En complément de l'approvisionnement principal géré par la CARF, il s'agira d'assurer une certaine capacité d'autonomie, en priorité pour l'arrosage et l'irrigation.

**Ce que nous avons prévu à court terme** : recensement et entretien des canaux d'arrosage, barmes et autres sources de la commune ; ré-utilisation des eaux d'épuration pour l'arrosage des espaces verts et la voirie ; entretien des vallons.

**A plus long terme** : cartographier les ressources en eau du bassin mentonnais (sources, écoulements, réservoirs), leur état (importance, qualité, continuité) et leur statut (gestion publique, privée ou par des associations d'usagers) afin de développer une véritable politique de l'eau.

7 - Plus précisément, pour la commune de MENTON, que prévoyez-vous pour ?

- L'adaptation du « Plan de masse de l'îlot des Sœurs Munet (UMc) », qui sera prochainement soumis à DUP, afin de réduire les hauteurs pour limiter les nuisances pour les riverains (<http://aspona.org/pdf/CommuniqueAvisASPONASoeursMunet.pdf>)

**Situation** : le projet est géré par un établissement public foncier (EPF). Les terrains sont en cours d'acquisition en vue de créer des logements sociaux, tout en respectant des critères de rentabilité. La municipalité devra choisir le meilleur projet parmi ceux proposés par l'EPF.

**Notre volonté** : réaliser un construit maîtrisé (diminution de l'empiètement au sol et des niveaux de construction), aéré et ventilé, tout en intercalant des espaces verts et en préservant la vue sur la colline et la grotte de la Vierge.

- La réhabilitation du Plateau Saint-Michel et le devenir de l'ancienne auberge de jeunesse (<http://aspona.org/CampingStMichel.htm>)

**Situation** : le site du Plateau Saint-Michel est en régie directe, tandis que l'auberge de jeunesse est toujours incluse dans le périmètre de la DSP du camping.

**Notre proposition** : sur le modèle du sentier du Plateau de la Justice et du Fort de la Revère, réaliser un parcours de santé et des espaces dédiés à la mise en valeur et à l'observation de la biodiversité. Les accès piétons devront être requalifiés. Concernant l'auberge de jeunesse, nous veillerons à revoir la DSP avec le délégataire, afin de l'en extraire pour réfléchir à un nouvel usage.

- L'arrêt du démantèlement de l'ancien centre de vacances Latounerie (« Plan de masse UMa » avec un risque d'atteinte aux paysages et de construction de plus de 300 logements nouveaux)

***Situation** : le site est sous gestion privée. A ce jour, la municipalité est sans nouvelle des opérations prévues dans ce site, mais il se dit qu'un nouveau repreneur se serait manifesté.*

***Notre volonté** : renouer le contact avec le promoteur et négocier avec lui une révision à la baisse de l'emprise des logements à créer.*